

Start-ups: la voie flexible vers le succès

Le nombre de créations de start-ups ne cesse de croître. En termes d'innovation, la Suisse est un leader mondial grâce à ses universités renommées. Tout le processus d'innovation, de l'idée initiale au lancement d'un produit ou d'une prestation commercialisable, est souvent un chemin difficile, parsemé d'obstacles liés à divers défis à surmonter. Avec Grant Thornton comme interlocuteur des start-ups, vous profitez dès le premier jour de notre large expérience et expertise.

Les spécialistes expérimentés de Grant Thornton savent ce qui est important lors de la mise en œuvre d'une idée commerciale et peuvent fournir aux start-ups une gamme complète de services en matière d'audit, comptabilité, fiscalité, conseils et questions juridiques.



De l'idée initiale à votre propre entreprise

Ces dernières années, plus de 40 000 entreprises ont été fondées chaque année en Suisse, créant ainsi de nombreux emplois. La promotion des innovations et le soutien dans la mise en œuvre commerciale des idées sont importants pour un pays comme la

Suisse. Toutefois, des études montrent que les start-ups manquent souvent d'expérience, de connaissances ou de réseau pour la mise en œuvre réussie et durable d'une idée commerciale. Toutes les ressources sont souvent consacrées aux aspects créatifs et sectoriels de la mise en œuvre. Le fait que la réussite d'une start-up dépend

largement de ses fondements ne doit pas être oublié. Des conseils minutieux et complets à tous les stades suivant la création d'une entreprise valent la peine car ils permettent d'éviter d'éventuels conflits coûteux avec l'administration, les clients ou les concurrents.



Une consultation professionnelle tient compte aussi des phases ultérieures de l'entreprise, comme par exemple une restructuration ou une vente (exit). Sachant cela, on pourrait déjà éviter des erreurs pendant la phase de création, susceptibles d'entraîner plus tard des difficultés.

Les défis et nos possibilités de services

D'après notre expérience, une start-up a besoin de soutien durant la phase de développement (stade précoce), notamment dans les domaines suivants:

• Structuration de la fondation de la société en tenant compte de l'actionariat

On recommande déjà lors de la fondation de rédiger soigneusement les documents juridiques et sociaux requis et, si nécessaire, de compléter les «projets standardisés» par des règlements taillés sur mesure (par ex. des droits de préemption).

Nous pouvons vous assister pour les thèmes suivants:

- Adapter l'ébauche des statuts aux besoins concrets des actionnaires.
- Création d'une convention d'actionnaires, notamment pour régler d'éventuels entrées et sorties d'associés.

• Organisation interne

En plus de la structuration d'une entreprise visible de l'extérieur, cela vaut la peine de concevoir aussi la structure interne de manière appropriée. Cela inclut un règlement organisationnel équilibré qui attribue les compétences, droits et obligations aux différents organes et autres comités de manière équilibrée.

- Règlement d'organisation clair.
- Si nécessaire, création de directives supplémentaires pour les différents domaines d'activité.
- Établissement d'un système de contrôle interne (SCI) rudimentaire comme une matrice des risques pour garantir une vue d'ensemble des risques potentiels dès le début.

• Corporate Housekeeping

D'après notre expérience, les start-ups accordent régulièrement trop peu d'importance à la documentation des opérations juridiques et sociales. Il n'est donc pas étonnant que des activités soient effectuées en partie sans décisions formelles, bien souvent parce qu'il manque le temps ou les connaissances. Toutefois, le manque de légitimité vis-à-vis en matière de droit des sociétés peut représenter un désavantage en cas de conflit. La société doit se soumettre à un premier examen critique au plus tard lorsque des investisseurs extérieurs sont embarqués dans le projet. Des documents manquants ne favorisent pas la confiance.

- Gestion (suivi) irréprochable des registres d'actionnaires ou de détenteurs de parts.
- Rédaction systématique et régulière des décisions nécessaires des assemblées des associés et des organes de direction.
- Rangement et archivage des documents correspondants.
- Rédaction de toutes les documentations de manière à ce qu'une personne extérieure comprenne le contexte et que les activités et transactions se révèlent compréhensibles.

• Droits de propriété intellectuelle

Une idée commerciale en tant que telle ne peut pas être protégée des imitateurs. Mais une protection adéquate des éléments-clés d'une idée commerciale peut être obtenue.

- Formulation rigoureuse d'une raison sociale (nom de l'entreprise) et du but social.
- Enregistrement des marques.
- Dépôt des brevets.
- Protection des designs.
- Protection des noms de domaine.

• Contrats commerciaux et conditions générales, contrats de collaboration

Dès que l'activité commerciale opérationnelle démarrera, la question d'un ensemble de contrats soigneusement établis pour les possibles transactions sous-jacentes de l'entreprise se pose. Cela inclut aussi les Conditions générales de la société. Par les temps qui courent, des partenariats effectifs avec des fournisseurs sont de plus en plus importants, mais il faut répondre à la question «make or buy». Des partenariats correspondants doivent être réglés contractuellement pour se prémunir contre de possibles conflits.

- Élaboration de contrats nécessaires pour l'activité commerciale.
- Élaboration de Conditions générales.
- Élaboration de possibles contrats de coopération, règlement de structures de Joint venture.



- **Contrats de travail**

Chaque entreprise dépend de bonnes collaboratrices et de bons collaborateurs. Dans le cas des start-ups notamment, il est important de considérer si et comment ceux-ci peuvent participer au succès de l'entreprise. Il faut prêter l'attention nécessaire aux contrats respectifs.

- Élaboration de contrats de travail.
- Élaboration d'un programme de participation de collaborateurs, vérification de ces plans et conseils concernant les répercussions fiscales et comptables.

- **Restructurations et financements**

Souvent et après peu de temps, les start-ups sont confrontées à la question de la croissance et de restructurations associées. Grant Thornton soutient volontiers les entreprises par rapport au financement optimal, l'élaboration des contrats correspondants et les travaux de mise en œuvre associés.

- Réalisation d'augmentations de capital.
- Structuration en fonds étrangers et en fonds propres.
- Adaptations structurelles à l'organisation existante.
- Élaboration de contrats d'achat d'actions ou de parts sociales.

- **Qualité de la comptabilité**

Dans la toute première phase d'une start-up, l'accent est placé sur le développement et la mise en œuvre de l'idée commerciale et moins sur la gestion professionnelle de la comptabilité. Au début, la chose la plus importante est l'état des liquidités dont on a besoin pour les opérations quotidiennes.

Nous pouvons vous assister pour les thèmes suivants:

- Conseils lors de l'établissement de la bonne mise en place comptable y compris les processus correspondants.
- Mise en œuvre correcte des mécanismes comptables et selon le cadre réglementaire correspondant.
- La mise en œuvre correcte dès le début économise des coûts qui pourraient résulter ultérieurement au niveau de changements inutiles de systèmes et de processus comptables inefficaces.
- Externalisation complète de la comptabilité et/ou de la gestion des salaires à nos spécialistes.
- AbaWeb: gestion indépendante de la comptabilité avec l'assistance technique de nos spécialistes en cas de questions.

- **Fiabilité des rapports financiers**

Pendant les premières phases du cycle de vie d'une start-up, l'accent n'est souvent pas mis sur les rapports et information financiers et le reporting financier n'atteint pas encore le niveau de professionnalisme requis par les désormais nouveaux et importants investisseurs.

- Prestations d'audit (contrôle restreint légal ou audit des états financiers).
- Revue des états financiers semestriels/annuels (selon le Code des obligations, Swiss GAAP RPC, IFRS ou US GAAP).

- **Réduction des risques fiscaux pour la poursuite du développement des activités**

Avec la croissance de la start-up, de plus en plus de marchés peuvent être conquis et développés dans diverses régions, ce qui peut impliquer par contre de nouveaux risques fiscaux (TVA, prix de transfert etc.).

- Soutien au niveau de clarifications en matière de TVA et développement de procédures conformes à la loi.
- Élaboration d'accords fiscaux et d'accords en matière de prix de transfert.
- Analyse des répercussions fiscales des restructurations.
- Correspondance avec l'administration fiscale ou avec les tribunaux concernant des jugements.

Un partenaire fort

Grant Thornton est un partenaire fiable et orienté solutions pour les start-ups et qui les soutient dans toutes les questions à partir de l'idée jusqu'au lancement d'un produit ou d'un service commercialisable. Grâce à l'approche de conseil intégrale de Grant Thornton, il est possible de consulter d'autres spécialistes à tout moment.

Nous nous réjouissons de travailler avec vous et d'accompagner votre entreprise sur la voie de la croissance.



Contacts



Moritz Herbst

Director, Audit Industry
Grant Thornton SA
E moritz.herbst@ch.gt.com



Yves Fischer

Partner, Head Outsourcing Schweiz
Grant Thornton AG
E yves.fischer@ch.gt.com



Dr. Stephan Baumann

Partner, Head Tax Schweiz
Grant Thornton AG
E stephan.baumann@ch.gt.com



Olivier F. Künzler

Partner, Head Legal Services
Grant Thornton AG
E olivier.kuenzler@ch.gt.com



Vincenzo Braiotta

Partner, Head Transaction Services
Grant Thornton AG
E vincenzo.braiotta@ch.gt.com



Grant Thornton SA

Rue du 31-Décembre 47
1215 Genève
T +41 22 718 41 41

Grant Thornton AG

Claridenstrasse 35
8002 Zürich
T +41 43 960 71 71



©2022 Grant Thornton Suisse/Liechtenstein - Tous droits réservés. Grant Thornton Suisse/Liechtenstein appartient à Grant Thornton International Ltd (ci-après dénommée « Grant Thornton International »). Toute référence à « Grant Thornton » doit être comprise comme une référence à la marque sous laquelle chaque société exerce ses propres activités. Grant Thornton International et chacune des entités membres sont des sociétés juridiquement indépendantes. Les services professionnels sont délivrés par les sociétés membres, indépendamment les unes des autres : aucune société indépendante n'est responsable des services ou activités offerts par les autres sociétés membres. Le présent aperçu est donné uniquement et exclusivement à des fins de première information, il ne contient aucun conseil ni ne prétend être exhaustif. Nous déclinons toute responsabilité quant à son contenu.